Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 022-212200745-20260320-2026_18-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LE HAUT CORLAY

Département des Côtes d'Armor

Séance du 20 mars 2026

Date de la convocation
16/03/2026

Date d'affichage
16/03/2026

Nombre de membres
En exercice : 13 Votants : 13

A l'unanimité
Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

Réf	2026-18

L'an 2026, le 20 mars à 18 heures 45, le Conseil Municipal de la Commune de LE HAUT CORLAY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabris TREHOREL, Maire

Présents : Fabris TREHOREL, Maire ; M RAOULT Jean-Philippe ; Mme PALARIC Estelle PALARIC, adjoints ; Mme Nelly MOPIN ; Mme CHELIN Stéphanie ; M COLLIN Patrice ; Mme DANIEL Aurélie, M GUERIN Jean-Louis ; M HERVE Gaëtan ; Mme LE TEXIER Jacqueline ; Mme LE GALL Mélanie ; Mme LE PAVEC Claire ; M LEVRIER Alain, conseillers

Secrétaire de séance : Mme Estelle PALARIC

Objet de la délibération : Création de poste de conseiller municipal délégué

Vu les articles L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Sous la présidence de Monsieur TREHOREL Fabris, élu Maire, le Conseil Municipal est invité à procéder à la création de conseiller municipal délégué

La loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a supprimé l'exigence visant à n'envisager la délégation au profit des membres du conseil municipal qu'en cas d'absence ou d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer 4 postes de conseiller municipal délégué :
- Monsieur HERVE Gaëtan charge de la Voirie, routes et chemins
- Monsieur GUERIN Jean-Louis en charge des Bâtiments, services techniques et espaces verts
- Monsieur COLLIN Patrice en charge de Vie locale
- Madame LE PAVEC Claire en charge de la Communication

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité

DÉCIDE de créer 4 postes de conseiller municipal délégué ;
ACCEPTE de confier les délégations à :
- **Monsieur HERVE Gaëtan charge de la Voirie – Routes et chemins**
- **Monsieur GUERIN Jean-Louis en charge des Bâtiments, services techniques et espaces verts**
- **Monsieur COLLIN Patrice en charge de Vie locale**
- **Madame LE PAVEC Claire en charge de la Communication**

AINSI FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus.
POUR EXTRAIT CONFORME.
Le Maire,

MAIRIE LE HAUT-CORLAY (22 Côtes-d'Armor)

Délibération transmise
à la Préfecture le 20 mars 2026
Le Maire